



Retrait des diplômes du Brevet des Collèges

publié le 06/11/2020

Madame Guérin, principale du collège Aliénor d'Aquitaine, vous informe qu'à compter de ce jour et jusqu'au vendredi 18 décembre 2020, vous pouvez vous présenter au collège muni d'une pièce d'identité pour retirer votre Diplôme National du Brevet (DNB).

Vous devrez vous présenter, individuellement, accès côté gendarmerie, muni d'un masque, mettre du gel hydro alcoolique situé à l'entrée de l'établissement, venir avec son stylo pour remplir le registre de présence lié à la crise sanitaire et signer la fiche d'émargement de retrait de votre diplôme.

Document joint

 [retrait_dnb_2020](#) (Word de 395.5 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.